

FORMATION - GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS

OBJECTIFS :

- Connaître l'importance et le rôle des associations dans la vie locale
- Connaître les problématiques des associations
- Mettre en place des relations entre la collectivité et ses associations
- Comprendre le financement des associations et leurs problématiques
- Connaître les difficultés de l'engagement des élus au sein d'associations

CONTENU :

9h00 : Accueil des participants

9h30 : début de la formation

Le statut des associations

L'évolution du monde associatif

La comptabilité associative

La gestion des associations

Les subventions directes

Le soutien logistique (salle, site internet municipal, informations...)

Les précautions à prendre pour les élus statutaires au sein d'associations (financement municipal)

La notion d'association para-municipale

INTERVENANT :

Hervé HENRY, Cabinet Agora Territoires et projets



FORMATION - GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS

LIEU : PARIS

ESPACE VINCI

25, rue de JEUNEURS - 75002 PARIS

Samedi 4 Février 2012

9h30 - 17h30

IEPP

13, rue de Champagne - 57070 METZ Actipole
tel/fax : 03 87 74 88 79 - contact@iepp.fr
www.iepp.fr

Bulletin de Préinscription

COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS

Samedi 4 Février 2012 - PARIS



LE STAGIAIRE :

☐ M ☐ Mme ☐ Mlle Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Code postal: _____ Ville: _____
Email: _____
Telephone: _____
Fonction : _____

L'ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise : _____

Adresse: _____

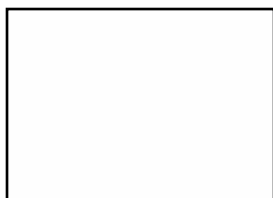
Code postal: _____

Ville: _____

Nom du Responsable Formation : _____

OPCA : _____

☐ Supplément restauration sur place : 25 € H.T.



Signature du Stagiaire

Bulletin à renvoyer complété et signé
par courrier à :

IEPP 13, rue de Champagne
57070 Metz Actipole

ou

scanné par mail à
contact@iepp.fr
ou par fax au 03 87 74 88 79

Pré-inscription possible par Internet
sur www.iepp.fr

Pour toute information vous pouvez
nous joindre au 03 87 74 88 79 ou à
contact@iepp.fr

N° de déclaration : 41 57 02733 57
auprès DRTEFP Lorraine

Signature du Responsable Formation:



Cachet de l'Entreprise

Tarifs de la formation H.T*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'IEPP :

350 € H.T. la journée de formation par personne

Les tarifs comprennent uniquement les frais de formation ainsi
que le café d'accueil.

*Notre organisme est soumis au taux de TVA à 19,6%

Une convention de formation vous sera envoyée
dès réception du bulletin de préinscription.

Une feuille de présence vous sera adressée après
la formation. L'émargement peut se faire par
demi-journée sur demande.

Droit à la formation :

*La législation prévoit que toute entreprise, quelle
que soit sa taille, doit participer au financement
de la formation professionnelle afin de permettre
aux salariés d'acquérir de nouveaux savoir-faire, de
mettre à jour leurs connaissances, de développer des
compétences pour s'adapter à un nouvel emploi ou
garantir leur employabilité.*

Droit Individuel à la formation :

*Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif
de permettre à tout salarié de se constituer un
crédit d'heures de formation de 20 heures par an,
cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.
L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis
appartient au salarié, mais la mise en oeuvre du DIF
requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action
de formation. La formation a lieu hors du temps de
travail sauf disposition conventionnelle contraire ; elle
est prise en charge par l'employeur selon des
modalités particulières. Le DIF étant un droit
reconnu au salarié, celui-ci est libre ou non de
l'utiliser. S'il décide de ne pas l'utiliser, il ne peut
pas demander de compensation financière à
son employeur au titre des heures acquises et
non utilisées.*

